



Apprenons ensemble à aimer et à respecter les animaux

Chers animatrices et animateurs du centre de loisirs,

Le **12 avril 2006**, les studios Disney sortent leur dernier dessin animé : **THE WILD**. Ce film raconte l'odyssée d'une drôle d'équipe d'animaux attachants, qui la mènera d'un zoo de New York jusque dans la jungle sauvage d'Afrique.

Grâce à cette galerie de personnages plongée dans cette aventure épique, nous vous invitons à sensibiliser les enfants sur un thème éducatif et ludique : **les droits des animaux**, et le respect que chacun leur doit. Sujet qui passionnera certainement les enfants que vous encadrez.

Nous vous invitons aussi à participer au **grand jeu-concours**

« Animons les droits des animaux »

et à gagner en avant-première des places de cinéma pour aller voir THE WILD avec les enfants !

En plus des nombreux lots à gagner, **si votre participation nous parvient parmi les 15 premières, vous gagnerez 15 places de cinéma pour votre centre.** Alors, lancez-vous dans cette merveilleuse aventure avec **Samson** le lion, **Nigel** le koala, **Bridget** la girafe, **Ryan** le lionceau, **Larry** l'anaconda et tous leurs amis.

Rendez-vous en page 4 pour le concours...



Avec la participation de  

Jetix name & logo (c) and TM Disney Enterprises, Inc.

(c) Disney

Des droits pour qui ? Pour quoi ?

Le développement durable, la protection de la nature... sont des sujets qui nous interpellent chaque jour, dans notre vie quotidienne.

Nous apprenons à recycler les déchets, à économiser l'eau, à limiter le plus possible ce qui participe à la pollution de l'air, mais aussi à prendre soin de notre corps pour vivre mieux. Et bien sûr, nous voulons vivre dans un monde où chacun puisse grandir et se sentir en sécurité. C'est le droit de tout être vivant sur notre bonne vieille planète Terre ! Alors, n'oublions pas nos amis les animaux. Comme nous, ils ont des droits et nous avons des devoirs envers eux.

La protection de la nature et le respect de l'environnement nous obligent à comprendre que le cycle de la vie est une longue chaîne dont chaque maillon joue un rôle essentiel. Tous les êtres vivants dépendent les uns des autres pour maintenir ce cycle en mouvement. Voilà l'unique raison qui a conduit des hommes à reconnaître que les animaux ont aussi des droits.

Découvrons-les ensemble pour qu'à l'aube du XXI^e siècle, on ne rêve pas seulement d'un monde meilleur, mais que l'on agisse, ensemble, chaque jour pour s'en rapprocher un peu plus...

La déclaration universelle des droits de l'animal expliquée aux enfants

La **Déclaration Universelle des Droits de l'Animal** a été proclamée solennellement à Paris, le 15 octobre 1978, à la Maison de l'UNESCO. C'est donc un texte « universel » qui est valable dans tous les pays et qui invite chacun d'entre nous, mais aussi les femmes et les hommes qui dirigent les pays faisant partie de l'Organisation des Nations unies (ONU), à respecter et appliquer tous les articles de cette déclaration.

Pour la rendre accessible aux enfants, nous avons simplifié et adapté cette déclaration, en voici la charte :

Article premier

Tout être vivant possède des droits naturels et notamment le droit à l'existence.

Bridget la girafe a autant le droit de vivre et d'exister que n'importe quel autre animal sur la surface de la Terre ! C'est un droit naturel que les humains doivent respecter.



Bridget est le plus grand des animaux. Son long cou lui permet de déguster les feuilles d'un arbre à plus de 6 mètres de haut. Elle peut manger 30 kilos de feuilles d'acacia par jour et boire 35 litres d'eau.

Samson le lion se repose presque tout le temps dans la savane. Ce sont les lionnes du clan qui vont chasser pour nourrir Ryan et ses petits frères.

Article 2

Tous les animaux ont le droit au respect.

Caché entre les feuilles d'un eucalyptus qu'il déguste chaque jour, Nigel le petit koala tout doux vit en Australie, loin des savanes africaines où galope Bridget.



(c) Disney

Article 3

Rien ne peut excuser un acte cruel ou un mauvais traitement envers un animal.

Samson le lion semble être un féroce carnivore mais il ne cherche qu'à se nourrir ! Faire souffrir n'existe pas dans la nature. Nous devons suivre cette loi naturelle. Même s'il faut tuer pour manger, cela doit se faire sans cruauté.

Article 4

Les animaux ont le droit de vivre dans leur milieu naturel et il est interdit de les tuer ou les capturer pour le plaisir.



Pour Larry l'anaconda, il est important de protéger la forêt amazonienne. C'est son espace naturel, le lieu où il vit. À l'aide d'un planisphère, regardez sur quel continent cet immense « espace vert » se trouve !

Larry l'anaconda est un bon nageur ! Son cousin africain est le boa. C'est le plus grand serpent du monde et sa femelle pond des œufs !

Article 6

Il est interdit de faire souffrir un animal, même au nom de la science.

Il arrive que la découverte d'un nouveau médicament nécessite des tests sur les animaux avant de les pratiquer sur l'homme. La science doit absolument trouver d'autres méthodes qui épargneront de nombreuses vies animales.



Article 5

Un animal domestique ou un animal sauvage en captivité a droit au respect et ne doit pas être maltraité. L'homme a le devoir de s'en occuper avec dignité.

Certains animaux sauvages vivent en captivité. Comment les enfants imaginent-ils un espace naturel où les animaux pourraient vivre en liberté et en toute sécurité pour la survie de leur espèce ?

Article 7

La mort inutile d'un animal est une faute grave contre la vie.

Si l'on observe la nature de plus près, que ce soit dans la jungle ou sous la mer, on se rend compte qu'aucun animal ne meurt inutilement ! Les humains doivent aussi se plier à cette loi de la nature.

Article 8

Tout ce qui menace la survie d'une espèce sauvage est interdit.

Massacrer volontairement des animaux est une honte. On a jadis tué beaucoup de koalas en Australie, pour le plaisir ou pour leur précieuse fourrure. Aujourd'hui, Nigel a de la chance, cette chasse est tout à fait interdite. Malheureusement, l'abattage des eucalyptus les empêche de se nourrir correctement. Cela aussi menace la survie de l'espèce !

Article 9

Les lois d'un pays doivent aussi protéger les animaux.

Les lois nous disent ce qu'il faut faire ou ne pas faire. La justice, la police font appliquer la loi. Elles doivent aussi inciter les hommes à respecter les animaux ! Quand Ryan le lionceau sera grand, il n'aura pas le droit de voter ! Nos lois peuvent l'aider à se défendre.

Article 10

Apprendre aux enfants à observer, à comprendre, et à respecter les animaux doit être une des missions éducatives.

L'école et les parents doivent aider les enfants à devenir des citoyens. Elle leur permet de devenir des adultes heureux de respecter l'environnement, protéger la nature, connaître les lois, savoir surtout vivre en communauté et respecter la vie de chacun.



Grand jeu-concours



Avec une équipe constituée de 10 enfants maximum, vous pouvez participer au grand jeu-concours « **Animons les droits des animaux** » de deux façons différentes pour faire la promotion des droits des animaux.

- **Soit** en réalisant une illustration qui symbolise un article ou l'ensemble des articles de la charte des animaux grâce à l'affichette jointe, par tous les moyens graphiques à votre convenance – crayon, peinture, collage, photographie... ,
- **Soit** en réalisant un petit film de 10 minutes maximum à l'aide d'un caméscope. Les enfants devront réaliser un petit scénario simple et original qui mettra en scène la protection des animaux. Ils pourront chanter, réciter une poésie inédite, jouer une vraie scène de comédie, faire des mimes, se déguiser... ou simplement lancer un message en faveur des droits des animaux.

Que ce soit par l'affichette ou par le film, les enfants devront montrer leur compréhension des droits pour les animaux et la nécessité de les protéger.

Envoyez votre illustration sur l'affichette ou votre film en précisant vos coordonnées complètes et le nom des enfants participants à : Agence 6/12 – Jeu-concours « Animons les droits des animaux » – 109 bd Beaumarchais, 75003 PARIS, **avant le 29 mars 2006**, cachet de la poste faisant foi. **Et n'oubliez pas, 15 places de cinéma pour aller voir THE WILD, offertes aux 15 premiers centres participants !**

1^{er} prix

1 journée à Disneyland® Resort Paris



pour 10 enfants du centre

6 bibliothèques complètes The Wild aux éditions Hachette.



Les albums du film aux éditions Hachette



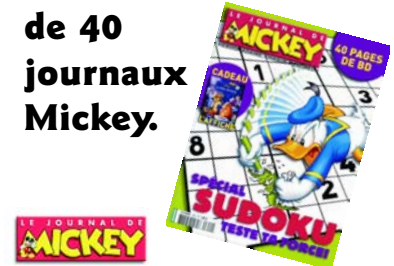
20 consoles Nintendo Game Boy Advance et 20 jeux The Wild



30 kits du petit créateur



5 collections de 40 journaux Mickey.



Extrait de règlement : l'Agence 6/12, 109 bd Beaumarchais, 75003 PARIS, organise du 24/02/2006 au 28/03/2006 inclus, un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, ouvert à tous les centres de loisirs de France et aux enfants de 6 à 15 ans. Dotations pour les centres : 1^{er} prix : 1 journée à Disneyland® Resort Paris pour 10 enfants et 2 animateurs (valeur : 612 € TTC), 2^e au 6^e prix : 4 consoles de jeux Nintendo GBA et 4 jeux WILD (valeur 520 € TTC), 7^e au 12^e prix : 1 bibliothèque Hachette The WILD (valeur 38,20 € TTC), 13^e au 42^e prix : 1 kit « Petit Créateur » RUN ART (valeur 25 € TTC), 43^e au 47^e prix : 1 collection de 40 publications Mickey (valeur 16 € TTC). Le règlement, déposé en l'Étude de Me Manceau, Huissier de Justice à Paris, est disponible sur demande écrite à Agence 6/12 – Jeu-concours « ANIMONS LES DROITS DES ANIMAUX » – à l'adresse ci-dessus. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant en écrivant à l'adresse ci-dessus. Timbre de demande de règlement et/ou de participation remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe à l'envoi initial.